

Avis 2021/21 concernant la reconnaissance des aidants proches



©

Cet avis est écrit en « Facile à lire et à comprendre » (FALC).

Sujet :

Le Service Public Fédéral Sécurité Sociale (SPF) se renseigne sur une loi pour reconnaître les aidants proches.



Un aidant proche c'est une personne qui passe du temps à aider quelqu'un qui a besoin de soutien.

C'est une personne de la famille ou un ami par exemple.

Reconnaître les aidants proches ça veut dire que l'Etat sait qu'ils aident des personnes avec un handicap et que ça leur prend du temps.



Le SPF veut savoir si cette loi aide les personnes avec un handicap.

Le SPF a créé un questionnaire. Les organisations qui travaillent avec les personnes en situation de handicap pouvaient répondre aux questions.



Les problèmes :

- Les aidants proches n'ont pas toujours assez d'informations sur la loi et sur leurs droits.
- Le congé d'aidant proche est très court. Il peut durer 3 mois au total. Ce n'est pas beaucoup alors que les personnes qu'ils aident ont besoin d'aide pendant beaucoup plus longtemps.
- Aucun autre avantage n'existe pour les aidants proches.



Ce que le CSNPH pense :

- Le CSNPH pense que la nouvelle loi est un premier pas.

- Le CSNPH pense qu'en reconnaissant les aidants proches il faut plus d'avantages, comme :
 - Une aide pour les frais à payer en plus.
 - Une assurance pour les accidents.
Une assurance c'est quelque chose que l'on paie chaque mois ou chaque année pour nous protéger si il y a un accident ou un problème.
Quand il y a un problème l'assurance va payer à notre place.
 - Des horaires de travail plus faciles quand on a déjà un travail pour pouvoir à la fois travailler et aider la personne.
 - Le droit à un congé urgent s'il y a un problème urgent avec la personne qui a un handicap.
- Le CSNPH demande que le congé d'aidant proche de 3 mois soit plus flexible, pas juste à temps plein ou à mi-temps.

Par exemple diminuer un peu son temps de travail pendant plus longtemps.

- Le CSNPH demande aussi que ce congé passe de 3 à 6 mois, car 3 mois sur toute une vie c'est vraiment trop peu pour aider une personne.
- Le CSNPH demande de donner 5 jours de congé pour l'aidant proche pour les événements qui touchent la personne qu'il aide. Par exemple si la personne doit aller à l'hôpital.
- Le CSNPH demande que l'on augmente l'argent que l'on donne aux aidants proches qui doivent arrêter de travailler pour aider une personne qui en a besoin. Pour l'instant ils ne reçoivent pas beaucoup d'argent. Tout le monde ne peut pas vivre avec si peu d'argent quand on n'a pas d'argent de côté par exemple.

